



## **Séance du Conseil général du jeudi 15 décembre 2022**

Présidence : M. L. Descloux, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 18 membres sur 25 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est accepté comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022
- 2. Admission de nouveaux membres
- 3. Communications du Président du Conseil
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Accueil des jeunes ayant atteint leur majorité
- 6. Election statutaire : nomination d'un délégué à la Commission de gestion de la Chamberonne
- 7. Préavis n° 5/2022 relatif au Budget 2023
- 8. Divers et propositions individuelles.

### **1. Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022**

Il est adopté sans modification à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### **2. Admission de nouveaux membres**

Aucun nouveau membre ne se présente à cette séance du Conseil général.

### **3. Communications du Président du Conseil**

M. Laurent Decloux, Président, nous fait part des communications suivantes :

M. David Favre a envoyé sa démission en tant que délégué à la Commission de gestion de la Chamberonne.



M. Descloux en profite pour rappeler que différents délégués sont présents dans des commissions intercommunales et que nous n'avons jamais de retour de leur part. Il informe qu'il mettra à l'ordre du jour des prochains conseils un point afin que ces derniers puissent informer les membres du Conseil sur leur travail effectué au sein des commissions.

M. Descloux informe également qu'il n'y aura pas de votations cantonales et fédérales le 12 mars 2023.

#### **4. Communications de la Municipalité**

M. Claude Bocion, Municipal, informe que la chaudière au Collège a eu un gros problème et qu'il n'existe plus de pièces pour la réparer. Les mesures ont été prises pour qu'elle soit remplacée avant le 10 janvier 2023. Le coût de cette nouvelle installation, s'élevant à moins de CHF 20'000.-, sera pris en charge par la caisse communale sans faire de préavis.

M. Jean-Marc Weber, Municipal, rappelle que notre commune fait partie du réseau de l'AJENOL regroupant les structures d'accueil de jour des enfants du Nord-Ouest lausannois qui est un découpage communal comprenant l'accueil préscolaire, parascolaire ainsi que celui en milieu familial.

Ce réseau est partagé en deux associations dont celui de l'Association des structures d'accueil de la Chamberonne (ASAC) calqué sur notre découpage scolaire.

L'ASAC a pu faire, au travers de l'UNIL, une étude très précise sur l'état actuel de cet accueil dont les conclusions sont les suivantes :

- Préscolaire : véritable nécessité d'accroître l'offre
- Parascolaire : moins d'impératif de développement pour les prochaines années

Les possibilités à moyen terme de disponibilités de locaux ou de terrains sont faibles à Cheseaux. Bousens n'est pas propriétaire de la Zone d'utilité publique (ZUP) où pourrait se développer une telle structure à côté du Collège et celle de Sullens est beaucoup trop petite. Par contre, Bournens possède une parcelle à côté du Battoir zonée correctement d'environ 10'000 m<sup>2</sup>.

Il précise que le seuil de rentabilité est de 44 places (10 places bébés, 14 places trotteurs et 20 places pour les grands). Le financement consisterait en une participation des parents proportionnellement à leurs revenus fiscaux, du subventionnement de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et les communes de l'ASAC se répartiraient le solde en fonction du nombre d'habitants.

Ce mode de participation est important à comprendre pour saisir la manière dont sont organisées les inscriptions des enfants. En effet, si cette structure devait se créer sur le territoire de notre commune, ses habitants ne bénéficieraient pas de priorité par rapport à d'autres communes de l'ASAC.



La Municipalité devant refaire, d'ici à l'été 2023, son plan de zone, il est important de prévoir un projet concret dans cette zone (ZUP) sans quoi celle-ci-pourrait être amenée à disparaître. C'est pourquoi, la Municipalité présentera lors du prochain Conseil un préavis pour un crédit d'étude servant à réaliser une telle structure.

Mme Sandy Favre-Borges demande de quelle parcelle il s'agirait ? M. Weber lui répond qu'il s'agit de la parcelle sous la place de jeux.

M. Weber précise qu'il s'agirait de construire une garderie pour les enfants faisant partie de l'ASAC regroupant les communes de Bournens, Boussens, Cheseaux et Sullens.

Mme Favre-Borges rappelle qu'il est très compliqué d'obtenir une place en garderie les listes d'attente étant très longues.

M. Filip Tack demande comment sera financé ce projet ? M. Weber lui répond que ce projet sera financé par la Commune. Cependant, l'OAJE subventionne en partie la construction de telle structure.

M. Jean-Denis Favrod, Municipal, communique que l'assemblée générale de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées (AIEE) regroupant les communes de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens et Sullens a eu lieu à Penthalaz, le 14.12.2022

Lors de cette séance, le budget 2023 a été présenté aux diverses communes. Les taxes actuelles de CHF 1.20 par m<sup>3</sup> et CHF 0.35 pour mille des valeurs ECA des bâtiments ont été reconduites.

Les digesteurs (grosses cuves) de la STEP de Penthaz ont été changés et ils sont mieux isolés, donc plus efficaces et ont moins besoin d'énergie. La STEP est devenue productrice de Biogaz. Le prix du gaz étant plus haut pour l'année prochaine, il en a été tenu compte pour le budget 2023. Le prix du gaz acheté sera plus cher mais étant donné que la STEP en vendra plus, l'équilibre sera fait.

Le prix de l'électricité ayant augmenté drastiquement, il pègre un peu le budget 2023 mais ce dernier a tout de même été accepté.

Un projet d'étude de mise à jour du plan régional de gestion d'évacuation des eaux sera mis en place et c'est le bureau Hollinger qui a été nommé pour effectuer ce travail. Cette étude consistera à prendre les mesures des eaux parasites des sept communes de la STEP et ces dernières seront effectuées jusqu'au mois de mars 2023.

En effet, toutes les eaux qui arrivent à la STEP ne devraient être que des eaux usées mais la moitié sont des eaux provenant de la pluie ou autres.

M. Michel Fiaux, Syndic, informe les membres du Conseil concernant le plan de continuité des activités et du PRU (Point de rencontre d'urgence).

Il rappelle l'éventuelle crise énergétique dont devra faire face la Suisse cet hiver (manque d'électricité et gaz) à cause de la situation globale en Europe.



La Confédération a élaboré des scénarios qui ont été repris par le Canton en les adaptant. Ces derniers se déclinent également au niveau des communes.

La Commune de Bournens a participé à ce processus en préparant un plan de continuité des activités en cas de mesure d'urgences (contingement, restrictions au niveau de l'électricité ou du délestage – Voir explications du PV du 13 octobre 2022).

Ce plan de continuité vise à préparer tout ce qui doit être entrepris de façon à minimiser l'impact de cette situation sur les habitants de notre commune.

La Municipalité a pris en compte trois objectifs à mettre en place, à savoir :

1. Assurer l'appui aux personnes vulnérables
2. Assurer la sécurité des habitants et du personnel communal
3. Maintenir les services essentiels

Le plan de continuité autour de ces objectifs a été décliné comme ceci, et a été envoyé à la Préfecture.

La Municipalité a, de ce fait, répondu aux mesures du Canton.

En parallèle, il a été demandé aux communes de prévoir un point de rencontre d'urgence (PRU) qui sert à la population de lieu de rassemblement en cas de délestage.

Il a été décidé que ce PRU aurait lieu au Battoir et la Municipalité a pris les mesures nécessaires afin qu'il soit balisé et éclairé avec un système de secours.

M. Michel Fiaux rappelle qu'un défibrillateur a été mis en place à l'entrée Est du bâtiment communal. Ce dernier est mis à la disposition de la population en cas de problème cardiaque.

Cinq personnes ont suivi un cours de premiers répondants. En cas de problèmes, le premier réflexe est d'appeler le numéro d'urgences où les coordonnées des premiers répondants sont disponibles sur notre commune. Ces derniers seront avertis et pourront intervenir pour porter assistance avant l'arrivée des secours.

M. Marlon Borges relève n'avoir jamais vu cette installation et se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de le mettre près de l'école ?

M. Michel Fiaux répond que plusieurs possibilités ont été étudiées et il en est ressort que l'endroit du Battoir était le plus judicieux.

Pour finir, le Syndic rappelle à l'assemblée que l'apéro de Noël aura lieu demain devant le Battoir où des sapins de Noël seront également vendus.



## **5. Accueil des jeunes ayant atteint leur majorité**

M. Jean-Marc Weber se charge d'accueillir les jeunes ayant atteint leur majorité en rappelant que celle-ci s'accompagne aussi de la possibilité de s'impliquer dans la vie civique de la Commune et même du Canton.

Quatre jeunes sont présents ce soir. M. Weber les invite à venir se présenter devant l'assemblée et en profite pour leur remettre un petit présent (entrées au cinéma de Cossonay).

## **6. Election statutaire : Nomination d'un délégué à la Commission de gestion de la Chamberonne**

M. le Président invite M. David Favre, démissionnaire, à venir présenter le poste qu'il occupait au sein de la Commission de gestion de la Chamberonne.

M. Favre explique que la Chamberonne est le réseau scolaire des villages de Sullens, Boussens, Bournens et Cheseaux. La Commission est composée d'un répondant par village qui se réunit 2x l'an (1x en début d'année pour adopter les comptes et 1x au mois d'août pour adopter le budget de l'année suivante) à Cheseaux en présence du Boursier, de la Directrice, la responsable du bureau des comptes.

M. David Favre en profite pour nous présenter rapidement le budget 2023, il précise qu'il présente une augmentation de 23% due particulièrement à la mise en service du nouveau bâtiment scolaire. Les coûts de ce collège sont pris en charge à 100% durant l'année 2023.

Il précise également qu'un membre du personnel administratif a augmenté son taux d'activité de 30 à 50%.

Un projet pour la Ferme Explore a été mis en place à hauteur de CHF 4'000.00 pour des élèves ayant des besoins particuliers.

Une personne supplémentaire a été engagée pour s'occuper des devoirs surveillés.

Les coûts de transport étant en forte augmentation au vu du nombre d'élève qui augmente chaque année, une prévision de 20% a été prévue pour ce poste. Selon M. Favre, ce point revient chaque année dans les discussions, il faudra donc faire attention à ceci dans le futur.

Le Président remercie M. Favre pour son engagement à ce poste durant cette année.

Après toutes ces informations, M. Marlon Borges se propose pour être représentant à cette commission et il se met à disposition de cette dernière pour remplir, 2x l'an, cette tâche. Il est nommé par acclamations.

Le Président remercie M. Marlon Borges pour son engagement.



## **7. Préavis n° 5/2022 relatif au Budget 2023**

M. Michel Fiaux, Syndic lit les conclusions du préavis n°5/2022.

M. Filip Tack lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

Il en ressort les considérations suivantes :

Le budget 2023 est de CHF 2.3 mios. C'est-à-dire qu'il est inférieur de -12% au budget 2022 qui était de CHF 2.6 mios et inférieur de -7% aux comptes 2021 qui étaient de CHF 2.5 mios.

Le budget 2023 présente un très léger surplus de CHF 7'700.- soit 0.3% des produits.

La diminution du budget est principalement due à la réduction :

- du poste **2 – Finances**, soit les entrées d'impôts et les charges de péréquation
- du poste **8 – Services industriels** pour la comparaison au budget précédent, qui incluait un montant important de taxes uniques de raccordement au réseau d'eau.

Les recettes fiscales sont en baisse, suite à la baisse du taux d'imposition communal de 4 points de 72 à 68 points décidée en 2021 pour 2022. De plus, l'année 2021 comportait des impôts sur la fortune et les successions plus élevés.

Les effets sur les charges refacturées par le Canton (péréquation directe et indirecte, facture sociale,) ont été estimés y compris cette baisse d'impôts. Il en ressort une diminution estimée et la charge pour les comptes communaux.

Pour la première fois depuis quelques années, le budget ne comporte aucune mise en réserve, mais au contraire l'utilisation de réserve (CHF 190'000.-) afin de couvrir certains travaux d'entretien et de rénovation. Cela peut être interprété comme le signe d'impôts et taxes justement fixés par rapport aux dépenses prévues.

Il y a aussi un changement de traitement comptable qui fait désormais figurer au budget d'avantages de dépenses thématiques.

Le collège est désormais totalement amorti.

Au vu de ce qui précède les conclusions sont les suivantes :

- Le budget est légèrement bénéficiaire après, cette fois-ci, prélèvement et non constitution de réserves.
- La Commission conclut que le budget 2023 a été établi en concordance avec les informations disponibles concernant l'évolution de la Commune et une certaine prudence concernant les dépenses à venir

Au terme de la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances, M. Filip Tack recommande, au nom de la Commission, l'acceptation du préavis N° 5/2022.



La Commission remercie la Boursière et la Municipalité pour ce rapport de grande qualité.

La parole n'étant pas demandée, M. Laurent Descloux, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

## **8. Divers et propositions individuelles**

Mme Danièle Nieto demande où en est l'étude relative à la modération du trafic dans le village ainsi que la problématique de l'éclairage des passages piétons.

M. Claude Bocion, Municipal, répond que la situation est toujours la même que lors du dernier Conseil général. La Secrétaire municipale a relancé le Voyer cantonal pour avoir l'autorisation de faire des essais.

Concernant l'éclairage public, il précise qu'il s'arrête à minuit pour se rallumer à 05:00 du matin tout en précisant que les passages pour piétons doivent restés allumés toute la nuit.

Il semblerait que celui du Battoir soit allumé mais pas celui devant la boucherie selon Mme Nieto. M. Fiaux, Syndic, précise qu'un accord avait été conclu avec M. Porchet, charcutier-boucher, pour que celui-ci reste allumé.

M. Thierry Sauter précise qu'il serait vraiment bien de relancer la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) afin de pouvoir être prêt au printemps pour effectuer des essais de modération du trafic.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h40.

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Descloux

Valérie Ferrari